

05 fév 2016 -16:23

Appartient à Conseil des ministres du 5 février 2016

Dispositions diverses en matière de santé

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant des dispositions diverses en matière de santé.

L'avant-projet rassemble différentes mesures indispensables dans le domaine des soins de santé. Il est subdivisé en trois titres qui font référence aux administrations compétentes pour les différentes dispositions :

- Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI)
- Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS)
- SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires
sociales et de la Santé publique
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.deblock.belgium.be>